

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE G218 GRH: Droit			
Ancien Code	SORH2B18	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TOGR2180		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Isabelle HOPIED (hospiedi@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à donner une connaissance à l'étudiant des principes généraux du système fiscal belge et plus spécialement en ce qui concerne l'impôt des personnes physiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

- 1.1 Rédiger un écrit et présenter un exposé sous les formes professionnelles requises
- 1.5 S'assurer de la transmission et de la compréhension des messages

Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

- 3.4 S'engager dans un processus de formation continue

Compétence 4 **Gérer des situations en administration du personnel**

- 4.1 Interpréter, produire et appliquer dans les délais et selon les formes exigées toutes les opérations et les documents prévus par la législation

Acquis d'apprentissage visés

Les acquis d'apprentissage visés sont de permettre à l'étudiant

- d'utiliser le vocabulaire adéquat du droit fiscal
- d'acquérir les connaissances suffisantes pour pouvoir prendre en charge les questions 'fiscales' des salariés et ce, en sachant notamment : compléter une déclaration fiscale à l'IPP, expliquer les différents cadres de la déclaration à l'IPP ainsi qu'un AER, résoudre un calcul simple à l'IPP.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SORH2B18A Aspects juridiques 3: Droit fiscal 30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SORH2B18A	Aspects juridiques 3: Droit fiscal	20
-----------	------------------------------------	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2025-2026 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Aspects juridiques 3: Droit fiscal			
Ancien Code	23_SORH2B18A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TOGR2181		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle HOSPIED (hospiedi@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à expliquer les principes et mécanismes de base du droit fiscal, lesquels serviront à illustrer la déclaration fiscale à l'I.P.P. partie 1 sous ses différentes rubriques et plus partiucièrement le cadre 'rémunérations'.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Interpréter des données fiscales : revenus immobiliers, revenus mobiliers, revenus divers et plus spécialement les revenus professionnels en vue de compléter la déclaration fiscale à l'I.P.P. partie 1 et d'en calculer l'impôt y afférent.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'IMPÔT

- . concept
- . sortes d'impôts
- . procédés de taxation
- . tarifs
- . mode de perception
- . fonctions de l'impôt

LE DROIT FISCAL

- . concept
- . principes constitutionnels
- . principes de base
- . déontologie de la fiscalité

L'IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES

- . concept
- . déclaration fiscale
- . assiette de l'impôt
- . contrôle de la déclaration
- . A.E.R.
- . réclamation
- . moyens de recouvrement

Démarches d'apprentissage

Le cours bien que magistral ne se contente pas d'exposer de la théorie. En effet, les étudiants seront invités non seulement à compléter, par des notes personnelles, le plan détaillé qui leur sera remis mais également à résoudre, au fil des séances, des calculs à l'I.P.P.

Dispositifs d'aide à la réussite

Un temps de pause, à convenir, sera prévue avec séance de questions-réponses. Les dernières séances de cours seront consacrées à la préparation de l'examen et plus spécialement à la résolution d'un calcul d'impôt semblable à celui de l'examen. Une préparation individuelle sera demandée à l'étudiant.

Sources et références

Le Memento Fiscal, SPF Finances

Guide fiscal, UNSP Finances

Déclaration fiscale à l'I.P.P.

Brochure explicative déclaration I.P.P.

De Wolf M, Thilmany J., Malherbe J., *Impôt des personnes physiques*, éd. Larcier, 2013

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Des notes de cours seront déposées sur ConnectED. Toutefois, les étudiants seront invités, durant les séances, à les compléter notamment aux emplacements prévus.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q 1

Examen écrit (100 % des points)

Q 3

Examen écrit (100 % des points)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).